

# CAPACITE DE PRATIQUES MEDICO-JUDICIAIRES

## Directeur du diplôme

**Professeur Valéry HEDOUIN**

« Coordonnateur local »

## Conditions d'inscription

Les **titulaires d'un diplôme de médecin** permettant l'exercice dans le pays d'obtention ou dans le pays d'origine des candidats ainsi que les ressortissants d'un Etat Membre de l'Union Européenne **dès lors qu'ils ont accompli et validé la totalité de leurs études médicales.**

## Durée du cycle

**2 ans**

## Evaluation des connaissances

### 1) Examen probatoire préalable à l'inscription

(Sauf dispense prévue par l'arrêté du 10 janvier 2000)

Organisation du jury au niveau interrégional.

L'examen probatoire comprend des épreuves orales et écrites :

- motivations du candidat
- expérience professionnelle
- approche des situations à caractère médico-légal
- organisation de la justice en France
- responsabilités médicales
- secrets professionnels
- certificats médicaux
- lois du 29 juillet 1994 dites « lois bioéthique »

**Peuvent être dispensés de l'examen probatoire**, les candidats ayant effectué au cours de leur 3<sup>ème</sup> cycle de médecine générale ou de médecine spécialisée six mois de stage dans les services de médecine légale agréés par le DESC de médecine légale.

**Peuvent être dispensés de l'épreuve écrite de l'examen probatoire**, les docteurs en médecine justifiant d'au moins 3 années d'activité professionnelle.

### 2) Modalités de validation des enseignements

**1<sup>ère</sup> année** (les épreuves écrites portent sur l'enseignement de la première année)

**2<sup>ème</sup> année** (les épreuves écrites portent sur l'ensemble de l'enseignement des deux années). En cas d'échec aux épreuves écrites avec obtention d'une note au moins égale à 8/20, le candidat est soumis à une épreuve orale de rattrapage organisée au niveau interrégional.

### 3) Modalités de validation des stages (préciser leur durée lorsqu'elle n'est pas fixée règlementairement)

Organisation du jury au niveau interrégional : cf arrêté du 10 janvier 2000.

Stage d'au moins 240 heures (pouvant correspondre à 30 journées de 8 heures ou 60 demi-journées de 4 heures) effectué dans des services agréés (unités de médecine légale, de toxicologie, d'urgences médico-légale, de traumatologie, de psychiatrie médico-légale, de médecine pénitentiaire, d'expertises médico-légales) comportant la participation aux opérations d'autopsies médico-légales, d'expertises et aux gardes médico-légales (levées de corps, examens, etc.).

Présentation des attestations de l'enseignant responsable.

### 4) Obtention du diplôme

L'obtention du diplôme nécessite la validation des stages (attestation obligatoire), la validation d'un mémoire, la réussite aux épreuves écrites.

## Organisation de l'enseignement

### 1<sup>ère</sup> année

#### Enseignement théorique

4 séminaires de 20 h chacun (3 jours)

**Objectifs : Reconnaître les morts suspectes et les situations de violence. Evaluer la gravité et le pronostic des violences. Déterminer la conduite à tenir sur le plan médico-légal.**

#### Enseignement Pratique

Stage d'au moins 240 heures (30 journées de 8 h ou 60 demi-journées de 4 h) effectué dans des services agréés comportant la participation aux opérations d'autopsies médico-légales, d'expertises et aux gardes médico-légales (levées de corps, examens, etc.).

### 2<sup>ème</sup> année

#### Enseignement théorique

**Objectifs :** connaître les missions, les moyens et l'organisation des structures médico-légales pré-hospitalières et hospitalières.

#### Enseignement pratique

Stage d'au moins 240 heures (30 journées de 8 h ou 60 demi-journées de 4 h) effectué dans des services agréés et permettant d'acquérir les techniques suivantes :

- autopsie médico-légale selon les normes les plus récemment admises ;
- expertises et rédaction d'un rapport dans le cadre d'une expertise civile, pénale, administrative ;
- examen de personnes privées de liberté ;
- examen de victimes de violences sexuelles ;
- rédaction des certificats médico-légaux.

## Droits d'inscription

**TARIFS 2022-2023**

**Inscription principale : 502,00 Euros**

- **251,00 Euros** avant l'examen Probatoire,

- **251,00 Euros** après réussite de l'examen

**probatoire**

**Tarifs susceptibles d'être modifiés**

## Pré-inscriptions

Joindre la **demande de Pré-inscription** accompagnée des pièces suivantes : *lettre de motivation + C.V. + copie de la carte d'identité + copie du diplôme de docteur en médecine + DES à :*  
**Merci de bien vouloir respecter le délai de dépôt du dossier « cachet de la poste faisant foi »**

Faculté de Médecine Henri Warembourg  
Pôle Formation – Service Scolarité – Bureau des Capacités  
2<sup>ème</sup> Etage – Madame Sikora Christelle  
59045 LILLE Cedex

## Renseignements - Inscriptions

Faculté de Médecine Henri Warembourg  
Pôle Formation – Service Scolarité – Bureau des Capacités  
2<sup>ème</sup> Etage – Madame Sikora Christelle  
59045 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 62 34 96 (ligne directe)  
[christelle.sikora@univ-lille.fr](mailto:christelle.sikora@univ-lille.fr)

Le programme détaillé est consultable sur le lien ci-dessous :  
<http://medecine.univ-lille.fr/capacite/>